

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/008/2.1

Feuillet n° 9

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 février 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	40
Votants :	43
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP représente Gérard DEBET, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Gérard MERCIER, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : PRESCRIPTION DE LA REVISION N°1 DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE PEYRIGNAC

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.163-8 et L 163-4 à L 163-7, R. 153-18, R. 163-1 et suivants,

AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020008-DE
Regu le 27/02/2020

Monsieur le Président et monsieur le Maire de la commune de PEYRIGNAC rappellent que la commune de PEYRIGNAC dispose d'une carte communale approuvée le 19 mars 2014.

Une carte communale délimite pour tout le territoire d'une commune, les secteurs où des constructions nouvelles sont admises et les secteurs naturels où la constructibilité est très limitée. Les cartes communales peuvent délimiter des secteurs où sont admises des activités. Ainsi, il a parfois été délimité des secteurs à vocation d'accueil d'activités touristiques.

L'objet de la révision envisagée est l'installation d'hébergements touristiques renforçant la capacité d'hébergement d'un ensemble immobilier, ancienne exploitation transformée en gites.

La révision projetée consistera à accorder une constructibilité maîtrisée à ce secteur de projet, par un changement de zonage (création d'un secteur d'accueil d'activités touristiques, afin permettre l'activité économique d'hébergement, tout en préservant le caractère naturel et agricole de son environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **décide d'engager la révision de la carte communale,**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de PEYRIGNAC pendant un mois.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/02/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20200225-DE2020008-DE
Regu le 27/02/2020